

ENFANT PARTICIPANT

NOM / PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

SEXE : ☐ FEMININ ☐ MASCULIN

CLASSE (année scolaire 2025/2026) :

REPRESENTANT LEGAL

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

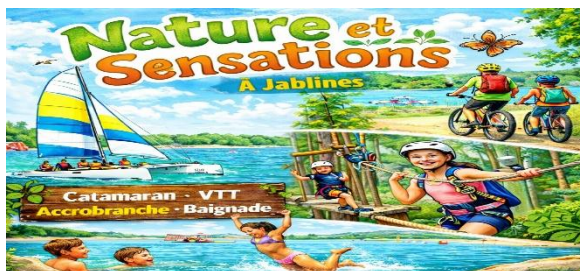
EMAIL :

TELEPHONE :

***Priorité donnée aux familles domiciliées à Soignolles en Brie. Après validation de la pré-réservation par les services Municipaux, un dossier d'inscription vous sera adressé.**

COCHEZ VOTRE CHOIX (par ordre de priorité)

☐ Du 27 juillet au 31 juillet 2026 Hébergement en roulottes (8 filles et 8 Garçons)	☐ Du 03 Aout au 07 Aout 2026 Hébergement en Dortoir (8 filles et 8 Garçons)
--	--



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Modalités d'inscription

Les inscriptions se déroulent en 2 phases :

1. La préinscription

La famille effectue une préinscription par mail auprès du service administratif. En retour un courriel de confirmation de la demande de préinscription avec le dossier d'inscription sera adressé aux familles. Aucune préinscription ne peut être effectuée par téléphone. Une réunion d'information à destination des familles se tiendra le lundi 04/05/2026 à 19h30.

2. L'inscription définitive et la constitution du dossier d'inscription

Les familles recevront un courriel de confirmation d'inscription accompagné du dossier d'inscription et dossier sanitaire, à retourner au service administratif sous 10 jours ouvrés. Passé ce délai la préinscription sera annulée.

L'inscription est considérée comme définitive lorsque le service notifie à la famille que le dossier d'inscription et le dossier sanitaire sont complets.

Aucun départ ne sera autorisé si le dossier sanitaire est incomplet. La Commune de Soignolles en Brie décline toute responsabilité si l'enfant ne peut pas participer au séjour faute de présentation des pièces administratives légales et obligatoires. La famille ne peut alors prétendre au remboursement des frais du séjour.

Conditions d'annulation

1. Annulation d'un séjour par l'organisateur

Pour des causes indépendantes de sa volonté, la Commune de Soignolles en Brie peut être amenée à modifier les dates, les lieux, les prestations initialement prévues sans que sa responsabilité puisse être engagée. La Commune de Soignolles en Brie se réserve le droit d'annuler un séjour, si celui-ci ne réunissait pas assez de participants.

2. Annulation de la famille

Pour toute annulation, la famille devra adresser selon le choix du séjour un courriel d'annulation à secretariat.alexandra@soignollesenbrie.fr. En cas d'annulation, les frais du séjour seront dû en totalité.

TARIFICATION

SEJOUR JABLINES Nature et Sensation 2026 Du 27 Juillet 2026 au 31 JUILLET 2026				
Ressources mensuelles (Selon le revenu fiscal de référence)				COÛT PAR ENFANT
				322€
TRANCHE		PARTICIPATION COMMUNE (en %)	PARTICIPATION FAMILLE (en %)	PARTICIPATION FAMILLE (euros le plus proche)
TARIF 1	Jusqu'à 1067.00€	90%	10%	32€
TARIF 2	De 1067.01€ à 2000.00	85%	15%	48€
TARIF 3	De 2000.01€ à 3000.00€	80%	20%	64€
TARIF 4	De 3000.01€ à 4000.00 €	70%	30%	97€
TARIF 5	De 4000.01€ à 5000.00€	45%	55%	177€
TARIF 6	A partir de 5000.01€	25%	75%	242€
TARIF 7	Extérieurs Soignolles en Brie	0%	100%	322€

SEJOUR JABLINES Nature et Sensation 2026 DU 03 Août au 07 Août 2026				
Ressources mensuelles (Selon le revenu fiscal de référence)				COÛT PAR ENFANT
				317€
TRANCHE		PARTICIPATION COMMUNE (en %)	PARTICIPATION FAMILLE (en %)	PARTICIPATION FAMILLE (euros le plus proche)
TARIF 1	Jusqu'à 1067.00€	90%	10%	32€
TARIF 2	De 1067.01€ à 2000.00	85%	15%	48€
TARIF 3	De 2000.01€ à 3000.00€	80%	20%	63€
TARIF 4	De 3000.01€ à 4000.00	70%	30%	95€
TARIF 5	De 4000.01€ à 5000.00€	45%	55%	175€
TARIF 6	A partir de 5000.01€	25%	75%	238€
TARIF 7	Extérieurs Soignolles en Brie	0%	100%	317€

**Tranches = les revenus fiscaux de référence (avis d'imposition ligne 25), auquel s'ajoute les revenus CAF divisés par 12.

PAIEMENT

Le paiement se fera après la réalisation du séjour selon les modes de paiements proposés :

- ☐ Prélèvement automatique
- ☐ Avis des sommes à payer (dès réception)

Cocher votre choix de paiement

Demande faite le / / 2026
Signature du représentant légal

